



### **AVIS DE RECRUTEMENT.**

**La Commune d'Orp-Jauche recrute un(e) « Gardien(ne) de la Paix » ou un « agent constatateur » à mi-temps**

#### **Description de la fonction**

Le (la) Gardien(ne) de la Paix se verra confier la mission principale de sensibilisation des citoyens aux infractions du règlement général de police.

Au terme d'une formation en tant qu'agent constatateur, celui-ci sera en mesure de rédiger et signer des rapports constatant des infractions du règlement général de police.

Les missions suivantes pourront également être demandées :

- Sensibilisation du public en matière de sécurité ;
- Prévention de la criminalité (vols dans véhicules, cambriolages, ...) ;
- Surveillance des maisons inoccupées ;
- Prévention/lutte contre les nuisances et le vandalisme ;
- Surveillance de la voirie, du mobilier urbain et des cours d'eau ;
- Sensibilisation des automobilistes à l'utilisation correcte de la voie publique ;
- Intervention comme surveillant habilité (sécurité de la traversée d'enfants, ...) ;
- Surveillance du comportement de personnes lors d'événements et festivités organisés par les Autorités ;

#### **Savoir-faire et savoir-être**

- Avoir le sens de la communication – Politesse ;
- Disposer d'une capacité à travailler de façon autonome – Esprit d'initiative ;
- Avoir de la rigueur – Conscience professionnelle ;
- Disposer de capacités rédactionnelles ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Posséder un permis de conduire de catégorie B ;
- Avoir la volonté de suivre des formations spécifiques à la fonction, notamment la formation d'agent constatateur.

#### **Traitement et carrière**

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée (19 heures/semaine).

### **Conditions de recrutement**

Le ou la candidat(e) doit, à la date limite d'inscription, remplir les conditions suivantes :

- Disposer au moins d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur ;
- N'avoir subi aucune condamnation pénale ;
- Etre prêt à s'investir et à suivre des formations ;

### **Inscription**

L'acte de candidature est adressé, pour le 17 février 2023, par la poste à l'adresse suivante : Commune d'Orp-Jauche, Place communale n°1, 1350 Orp-Jauche – Examen de recrutement Gardien de la paix– ou par voie électronique à [sabrina.santucci@orp-jauche.be](mailto:sabrina.santucci@orp-jauche.be).

L'acte de candidature doit être accompagné des documents suivants (sous peine d'exclusion) :

- une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae ;
- une copie du diplôme ;
- un extrait du casier judiciaire récent (une semaine antérieure à la date d'introduction de la candidature).

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Sabrina SANTUCCI, Directrice générale, (019/63.02.10).

Par ordonnance :

La Directrice générale,  
(s.) S. SANTUCCI

Le Bourgmestre,  
(s.) H. GHENNE